

# L'EFFICACITE ENERGETIQUE

A travers les prestations proposées aux communes, le Service Énergies du SDE 24 vous accompagne pour tendre vers l'efficacité énergétique de votre patrimoine bâti et d'éclairage public. Voyons en détail ce que signifie l'efficacité énergétique, condition sine qua non de la **transition énergétique**.

**L'efficacité énergétique** : Cette notion désigne **l'ensemble des technologies et pratiques qui permettent de diminuer la consommation d'énergie** tout en conservant le même service final (« faire mieux avec moins »).

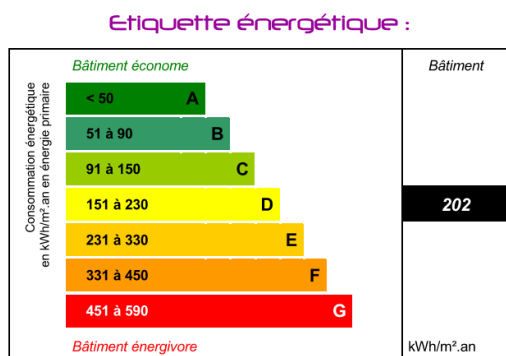
L'efficacité énergétique recouvre trois approches qui doivent être combinées pour maximiser les gains qu'elle peut apporter :

- **L'efficacité énergétique passive**, axée sur l'enveloppe du bâtiment et l'amélioration de son isolation ;
- **L'efficacité énergétique active**, qui combine une amélioration du rendement énergétique des équipements techniques du bâtiment (chaudière, produits blancs et bruns, éclairage, etc.) et une approche systémique et globale de gestion de l'énergie, centrée sur le pilotage automatisé des énergies du bâtiment en fonction de leurs usages ;
- **La transformation du consommateur en consomm'acteur**, c'est-à-dire un utilisateur particulier, informé et mobilisé, capable d'optimiser son confort tout en réalisant des économies d'énergie et, dans les années à venir, de produire sa propre énergie.

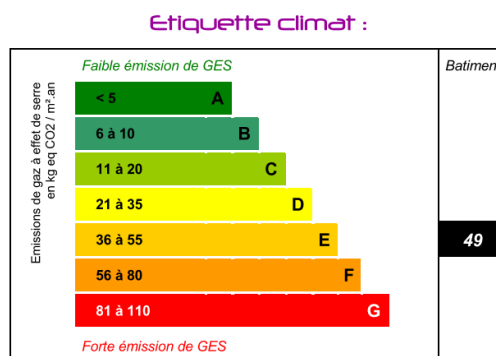
En physique, l'efficacité énergétique désigne le rapport entre l'énergie utile produite par un système (celle que nous utilisons) et l'énergie totale consommée pour le faire fonctionner.

Source : CRE (Commission de Régulation de l'Energie)

## L'efficacité énergétique : comment est-elle mesurée ?



Plus le bâtiment consomme des kWh/m².an, plus le bâtiment est énergivore. La moyenne du parc français se situe autour de 240 kWh/m².an (classe E).



L'étiquette "Climat" est déterminée par la production de gaz à effet de serre (GES), production exprimée en équivalent de kgCO2/m².an.

Dans les Bilans des consommations énergétiques que le Service Energies du SDE 24 réalise pour les communes adhérentes, figurent les classes énergétiques des bâtiments (A, B, C ...). Elles sont mesurées en kWh/m<sup>2</sup>.an, et calculées en prenant les consommations annuelles d'un bâtiment, et en les divisant par la surface de ce dernier : c'est la **consommation surfacique**.

Le même calcul est utilisé pour déterminer l'efficacité environnementale du bâtiment, mesuré quant à lui en kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an.

## **Efficacité énergétique : quels objectifs ?**

La Règlementation Thermique 2012 conseille deux niveaux d'efficacité énergétique, en cohérence avec des objectifs nationaux.

**50 kWh/m<sup>2</sup>.an conseillés pour les constructions neuves.**

**80 kWh/m<sup>2</sup>.an pour les rénovations (niveau « Bâtiment Basse Consommation »).**

La Règlementation Thermique 2020 ira au-delà en imposant de fait que les constructions neuves produisent de l'énergie renouvelable pour atteindre une consommation surfacique inférieure à 0 kWh/m<sup>2</sup>.an. La production d'énergie renouvelable sera décomptée des consommations du bâtiment : le résultat donnera la nouvelle valeur pour établir la classe d'efficacité énergétique.